REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260429-2026_05_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – S.GRAVIER – L.CELLIER – C.ROLLAND – S.SOUNDRON – L.HEYMANS – G.LE CADRE – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 22 avril 2026
Absents excusés : M.PRIME pouvoir donné P.BOUVET – S.DEJARDIN pouvoir donné à S.ROUSSELET
Absents : -
Secrétaire de séance : S.SOUNDRON a été désigné secrétaire de séance.

2026-05-05 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté et annexé qui prévoit 2 postes supplémentaires à temps non complet en CDD pour le service périscolaire sur le temps de la pause méridienne, en renfort.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce tableau des effectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal GUIBLIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du